



Pour diffusion immédiate

BCE annonce une augmentation de 7,7 % de son dividende sur les actions ordinaires en 2011 et une contribution volontaire de 750 millions \$ à son régime de retraite

L'entreprise est en bonne voie d'atteindre son objectif d'excédent du régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada d'ici la fin de 2014.

MONTRÉAL, le 10 décembre 2010 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a annoncé aujourd'hui une augmentation de 7,7 % de son dividende sur actions ordinaires, qui atteindra 1,97 \$ par action en 2011, et son intention d'accélérer le financement de ses obligations futures au titre des régimes de retraite au moyen d'un versement anticipé volontaire de 750 millions \$ en décembre 2010 au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada à partir de l'encaisse disponible.

« Bell maintient son excellent dossier au chapitre de la croissance du dividende en fournissant des rendements croissants à ses actionnaires de façon régulière et viable sur le plan financier, a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada. Cette hausse du dividende reflète notre confiance dans notre capacité de continuer à générer un bénéfice croissant et de solides flux de trésorerie tandis que nous accélérons l'exécution des cinq impératifs stratégiques de Bell. La génération de flux de trésorerie substantiels et soutenus ainsi que nos amples liquidités nous donnent la souplesse financière nécessaire pour récompenser nos actionnaires et maintenir un solide bilan, tout en poursuivant nos investissements importants dans les réseaux large bande et dans d'autres initiatives stratégiques visant à améliorer notre position concurrentielle. »

L'annonce d'aujourd'hui représente la sixième hausse par BCE du dividende annuel sur ses actions ordinaires en deux ans. Avec cette augmentation, le dividende sur actions ordinaires de BCE a grimpé de 35 % depuis le quatrième trimestre de 2008.

Le dividende annuel sur actions ordinaires de BCE augmentera de 7,7 %, passant à 1,97 \$ par action, à compter du versement de dividende du premier trimestre de 2011 de BCE, payable le 15 avril 2011 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 mars 2011. Cette hausse maintient le ratio de distribution de BCE, de façon prudente, à l'intérieur de son intervalle cible de 65 % à 75 % du BPA ajusté.

« Notre contribution volontaire spéciale au régime de retraite réglera le déficit de solvabilité de manière permanente et complète, et elle ouvrira clairement la voie à un excédent du régime de retraite à prestations déterminées de Bell, a dit Siim Vanaselja, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada. De plus, la hausse d'environ 1 % des taux d'actualisation dans les prochaines années, à laquelle s'ajoute la réduction des besoins de capitalisation annuels dans le cours normal des activités, qui est attribuable à la contribution spéciale, devrait éliminer entièrement le déficit du régime de retraite de Bell en 2014. Cela servira à renforcer encore davantage notre profil de crédit, à améliorer la génération de flux de trésorerie et à accroître la sécurité des prestations de retraite des retraités et des employés de Bell qui participent à notre régime de retraite à prestations déterminées, tout en appuyant notre objectif de retourner plus d'argent à nos actionnaires. »

BCE effectuera le paiement de 750 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada à partir de l'encaisse disponible. Cette contribution aura lieu avant la fin de l'exercice 2010 et elle est totalement déductible aux fins de l'impôt, ce qui augmentera le BPA ajusté et réduira les flux de trésorerie disponibles, comme l'indiquent nos perspectives 2010 mises à jour (voir ci-dessous). À la suite de la contribution spéciale de 750 millions \$ au régime de retraite, nous prévoyons que les flux de trésorerie disponibles augmenteront en 2011 grâce à des économies d'impôts en espèces et à la baisse des paiements de capitalisation du régime de retraite, qui représentent ensemble une récupération de près de 50 %. Les montants sont d'environ 190 millions \$ au début de 2011 pour les économies d'impôts en espèces et d'environ 170 millions \$ pour la baisse des besoins de capitalisation en espèces du régime de retraite de Bell en 2011, moins les coûts de financement. En outre, la charge de retraite de Bell au-dessous du BAIIA devrait s'améliorer en 2011 par suite de la contribution spéciale au régime de retraite, ce qui donnera lieu à une hausse du BPA ajusté, moins les coûts de financement, d'environ 0,03 \$ par action.

Perspectives 2010 mises à jour

Par suite de la contribution spéciale de 750 millions \$ au régime de retraite, BCE met à jour son orientation financière pour 2010 comme suit :

Orientation pour 2010	Orientation 4 février 2010	Orientation 5 août	Attentes 4 novembre	Attentes 10 décembre
Bell (i)				
Croissance des produits d'exploitation	1 % - 2 %	2 % - 3 %	Conforme	Conforme
Croissance du BAIIA (ii)	2 % - 4 %	Aucun changement	Conforme	Conforme
Intensité du capital	≤16 %	Aucun changement	Conforme	Conforme
BCE				
BPA ajusté	2,65 \$ - 2,75 \$	2,75 \$ - 2,80 \$	Conforme	2,80 \$ - 2,85 \$
Croissance du BPA ajusté	6 % - 10 %	10 % - 12 %	Conforme	12 % - 14 %
Flux de trésorerie disponibles (iii)	2,0 G\$ - 2,2 G\$	Aucun changement	Conforme	1,25 G\$ - 1,45 G\$

- (i) L'orientation financière de 2010 de Bell pour les produits d'exploitation, le BAIIA et l'intensité du capital exclut Bell Aliant.
- (ii) Le bénéfice d'exploitation est la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Pour 2010, Bell prévoit une croissance du BAIIA de 2 % à 4 %. Cette fourchette reflète le bénéfice d'exploitation prévu de Bell d'environ 2 900 millions \$ à 3 100 millions \$.
- (iii) Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Pour 2010, BCE s'attend à dégager des flux de trésorerie disponibles dans la fourchette de 1 250 millions \$ à 1 450 millions \$ après la contribution spéciale de 750 millions \$ au régime de retraite à prestations

déterminées de Bell Canada. Ce montant tient compte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE qui devraient se situer entre 4 650 millions \$ et 4 850 millions \$.

BCE publiera ses perspectives financières pour 2011 le 10 février 2011.

Régime d'intéressement

Comme l'indique la circulaire de procuration de la direction 2010 de BCE, les unités d'actions de négociation restreinte accordées aux cadres supérieurs le 22 décembre 2008 seront acquises le 21 décembre 2010. George Cope, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada, a fait savoir au conseil d'administration de BCE Inc. qu'il a choisi de recevoir 100 % de ses unités d'actions de négociation restreinte en unités d'actions différées, qui ne lui seront payées qu'après la cessation de son emploi dans l'entreprise. À la suite de ce choix, le nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions ordinaires de BCE détenues directement et indirectement par M. Cope augmentera pour atteindre environ 776 000, exclusion faite des options d'achat d'actions.

Conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers

BCE tiendra une conférence téléphonique à l'intention des analystes financiers afin de traiter de sa stratégie de déploiement de l'encaisse le vendredi 10 décembre, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour participer, composez le 416 340-8018 ou le numéro sans frais 1 866 223-7781 peu de temps avant le début de la conférence. Une reprise sera disponible pendant une semaine, au 905 694-9451 ou au 1 800 408-3053 (composez le code d'identification 1847157#).

La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à <http://bellwebcasting.ca/audience/index.asp?eventid=18289911&lang=french>.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter, les déclarations reliées à notre orientation financière pour 2010 (ce qui comprend les produits d'exploitation, le BAIIA, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), à l'objectif de Bell Canada de réaliser un excédent de son régime de retraite à prestations déterminées d'ici la fin de 2014, à la politique de dividende de BCE Inc. et à l'objectif de BCE Inc. de retourner plus d'argent aux actionnaires, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques, constituent des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le fait d'accorder une confiance sans réserve à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 10 décembre 2010 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ni à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ou pour toute autre raison. Sauf indication contraire de la part de BCE, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir

après le 10 décembre 2010. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but de donner de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel nous exerçons nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Hypothèses sur l'économie et les marchés

Un certain nombre d'hypothèses sur l'économie et les marchés canadiens ont été formulées par BCE dans la préparation de ses déclarations prospectives pour 2010 contenues dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter : i) la croissance du PIB au Canada en 2010, en fonction des estimations des six principales banques canadiennes; ii) nous rangeant à cette opinion générale, nous avons posé comme hypothèse une amélioration graduelle du contexte économique au Canada, qui devrait s'amorcer au second semestre de 2010; iii) les produits d'exploitation tirés du marché des services de télécommunications vocaux résidentiels au Canada continueraient de diminuer en raison, en partie, de la substitution des lignes terrestres par des technologies concurrentes comme le sans-fil, qui devrait s'intensifier en 2010 en particulier du fait de la vive concurrence exercée par les nouveaux venus dans le secteur du sans-fil, qui ont acheté des licences d'utilisation du spectre pour les SSFE, de la voix sur IP et d'autres facteurs, y compris la substitution par le courriel et la messagerie instantanée; iv) la concurrence subsisterait avec la même intensité dans le marché des services locaux résidentiels et d'affaires de téléphonie vocale, les câblodistributeurs et autres fournisseurs de services de télécommunications maintenant l'intensité de leurs campagnes de commercialisation et continuant de tirer parti de la place occupée par leur réseau pour soutenir leur part de marché dans nos régions; v) la croissance du taux de pénétration du sans-fil en 2010 serait semblable à celle de 2009; et vi) la croissance du marché des services de télévision et Internet s'établirait à des niveaux légèrement inférieurs à ceux de 2009, en raison des taux de pénétration et du stade de maturité relativement élevés pour ces produits.

Hypothèses relatives aux activités d'exploitation

Nos déclarations prospectives pour 2010 reposent aussi sur certaines hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes concernant Bell (excluant Bell Aliant), y compris, sans s'y limiter : i) les programmes de fidélisation ciblés et les offres de services groupés, les initiatives visant la reconquête de clients et la meilleure prestation du service permettraient de maintenir la stabilité des pertes au chapitre du nombre d'abonnés des SAR résidentiels, d'un exercice à l'autre; ii) la tendance de repli de la demande en 2009 dans le marché des affaires, les clients des services d'affaires comprimant leurs programmes de dépenses et d'investissement, continuerait de se traduire par la réduction de la demande pour les services de communications et d'inciter les entreprises à délaisser les services traditionnels pour se tourner vers des nouvelles technologies qui répondent à leurs besoins avec des solutions efficaces sur le plan des coûts; iii) notre nouveau réseau HSPA/HSPA+, lancé en novembre 2009, permettrait d'accroître le taux de pénétration du marché des téléphones intelligents et créerait les conditions propices à une utilisation encore plus intensive des services de données et à une croissance des produits d'exploitation découlant de l'itinérance; iv) la hausse des niveaux d'emploi, l'augmentation des dépenses discrétionnaires et la reprise des déplacements dans la foulée du redressement économique se traduiraient par des produits d'exploitation plus élevés découlant de l'utilisation du sans-fil et des services d'itinérance; v) la concurrence livrée par les nouveaux venus dans le

secteur du sans-fil devrait s'intensifier progressivement tout au long de 2010 avec l'arrivée de nouveaux fournisseurs de services sur le marché; vi) la croissance des produits d'exploitation provenant de nos services sans fil découlerait du PMU tiré de nouveaux services, de la gestion prudente des tarifs et de l'expansion constante et méthodique de notre clientèle; vii) Bell tirerait parti des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de ses combinés et appareils et de l'accélération des vitesses de transmission qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation des services de Bell; viii) une augmentation considérable du nombre de nos points de vente; ix) une gestion prudente des dépenses atténuerait l'incidence des prix très bas des marques économiques ainsi que des prix pratiqués par les nouveaux concurrents, de la hausse des dépenses liées à la fidélisation de la clientèle ainsi que des coûts d'acquisition accrus découlant de l'augmentation du taux de pénétration des téléphones intelligents; x) des pressions seraient exercées par les nouveaux concurrents sur la marge du BAIIA dans le sans-fil, et les coûts d'acquisition d'abonnés ainsi que les coûts de fidélisation de la clientèle augmenteraient; xi) la concurrence livrée par les nouveaux venus exercerait des pressions sur le PMU des services sans fil; xii) des économies de coûts, qui contribueraient au maintien de la stabilité des marges du BAIIA, seraient réalisées grâce à la renégociation de contrats avec tous nos principaux fournisseurs de TI et fournisseurs externes, à la poursuite des réductions de la main-d'œuvre commencées en 2009, à l'amélioration de la productivité des employés des services extérieurs, à la mise à profit des synergies opérationnelles par suite de l'intégration, en 2009, de nos unités de première ligne auprès de nos clients d'affaires, au contrôle des coûts de maintenance du réseau et à la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau, et xiii) les produits d'exploitation des services sur fil augmenteraient en raison des produits d'exploitation tirés de l'acquisition de La Source, de la croissance solide et continue des services de télévision de Bell et du maintien de la discipline en matière d'établissement des prix.

Hypothèses financières

Nos déclarations prospectives pour 2010 sont également basées sur certaines autres hypothèses financières pour 2010 concernant Bell (excluant Bell Aliant), y compris, sans s'y limiter : i) les impôts en espèces de Bell s'élèveraient à environ 120 millions \$, (ii) la charge nette totale au titre des régimes d'avantages sociaux (charges de retraite) de Bell, basée sur un taux d'actualisation de 6,4 % et un rendement de l'actif des régimes de retraite de 15 % en 2009, s'établirait à environ 130 millions \$, (iii) en incluant la contribution spéciale proposée de 750 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada, la capitalisation des régimes de retraite de Bell serait d'environ 1,25 milliard \$, iv) l'intensité du capital de Bell serait d'au plus 16 %; et v) Bell continuerait d'investir dans le déploiement de la fibre optique en vue d'accroître la place occupée par son réseau sur fil à large bande pour couvrir environ 3,6 millions de foyers d'ici la fin de 2010.

Nos déclarations prospectives pour 2010 se fondent également sur certaines hypothèses financières additionnelles pour 2010, y compris, sans s'y limiter : i) les frais de restructuration et autres de l'ordre de 170 millions \$ à 220 millions \$; ii) l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à des niveaux légèrement inférieurs à ceux de 2009, (iii) à la suite de la contribution spéciale proposée de 750 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada, un taux d'imposition effectif d'environ 19 % ou légèrement inférieur et un taux d'imposition prévu par la loi d'environ 30,6 %; iv) le BPA serait favorablement touché par la contribution spéciale proposée de 750 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell Canada et le rachat d'un montant de 500 millions \$ d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de BCE annoncée en décembre 2009; et v) la dette à long terme arrivant à échéance en 2010 serait entièrement remboursée.

Hypothèses qui sous-tendent l'objectif d'excédent du régime de retraite

L'objectif de Bell Canada de réaliser un excédent de son régime de retraite à prestations déterminées d'ici la fin de 2014 mise sur un rendement de l'actif du régime de 10 % pour 2010 et de 7 % pour 2011 à 2014, un taux d'actualisation de 4,25 % à la fin de 2010 et une hausse d'environ 100 points de base du taux d'actualisation d'ici la fin de 2014, ainsi que des contributions annuelles régulières au régime de retraite de 400 millions \$ entre 2011 et 2014. La capacité de Bell Canada de faire de telles contributions annuelles régulières au régime de retraite est elle-même assujettie aux risques importants soulignés dans la section ci-dessous.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles aient été considérées comme raisonnables par BCE le 10 décembre 2010, peuvent se révéler inexactes. En conséquence, nos résultats réels pourraient différer de façon importante de nos attentes, telles qu'elles sont énoncées dans le présent communiqué.

Risques importants

Les importants facteurs de risque en conséquence desquels nos hypothèses et estimations pourraient être inexactes et nos résultats ou événements réels pourraient différer de manière considérable de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives présentées dans le présent communiqué sont énumérés ci-dessous. Le lecteur est mis en garde contre le fait que l'un ou l'autre des risques suivants est susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris l'intensification de l'activité de ces derniers dans le sans-fil qui découle de l'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE à de nouveaux concurrents dans le secteur du sans-fil, ainsi que l'incidence connexe sur notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux de même que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers; la conjoncture économique et les conditions du marché des capitaux, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, la demande pour nos produits et services ainsi que les prix de ceux-ci; notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans afin de produire les avantages attendus; notre capacité à poursuivre la mise en œuvre de nos initiatives de réduction des coûts et à contenir l'intensité du capital tout en nous efforçant d'améliorer le service à la clientèle; notre capacité à nous adapter aux changements technologiques et à offrir rapidement de nouveaux produits et services; les cotisations accrues aux régimes d'avantages sociaux; les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux et de nos systèmes et logiciels de technologie de l'information ainsi que notre capacité à les protéger, à les maintenir et à les remplacer; les événements ayant une incidence sur la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des produits et services essentiels; la qualité de notre réseau et de l'équipement à l'intention des clients et la mesure dans laquelle ils peuvent être sujets à des défauts de fabrication; les interruptions de travail; les répercussions négatives éventuelles sur nos services Internet et sans fil de l'accroissement marqué de la demande de services à large bande; notre capacité à mobiliser le capital nécessaire à la mise en œuvre de notre plan d'affaires, y compris en ce qui a trait aux programmes de rachat d'actions et aux paiements de dividendes de BCE ainsi qu'au financement des dépenses en immobilisations et autres et, de façon générale, notre capacité à respecter nos obligations financières; notre capacité à cesser de fournir certains services traditionnels, au besoin, en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficacité de l'exploitation; les initiatives ou les démarches réglementaires, les litiges et les modifications apportées aux lois ou aux règlements; les risques liés au lancement des satellites utilisés par Bell Télé ou touchant ces satellites lorsqu'ils sont en orbite; la concurrence exercée par les services de télévision par SRD américains non réglementés vendus illégalement au Canada et le vol de nos services de télévision par satellite; la dépendance de BCE quant à la capacité de ses filiales, coentreprises et autres entreprises dans lesquelles elle détient une

participation de lui verser des dividendes et toute autre distribution; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE ou que la politique de dividendes de BCE sera maintenue; la volatilité des marchés boursiers; notre capacité à maintenir le service à la clientèle et le fonctionnement de nos réseaux si des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé survenaient; les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil; l'échéancier et la réalisation de l'acquisition proposée par BCE de la participation restante de 85 % dans CTVglobemedia qu'elle ne détient pas déjà, qui est assujettie aux conditions de clôture, aux droits de résiliation ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, toute approbation requise des organismes de réglementation; et la perte d'employés clés.

Pour plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, se reporter au rapport de gestion annuel 2009 de BCE daté du 11 mars 2010 (compris dans le rapport annuel 2009 de BCE), au rapport de gestion du premier trimestre 2010 de BCE daté du 5 mai 2010, au rapport de gestion du deuxième trimestre 2010 de BCE daté du 4 août 2010 et au rapport de gestion du troisième trimestre 2010 de BCE daté du 3 novembre 2010, ces documents étant déposés par BCE auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponibles au www.sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles au www.sec.gov). Ces documents sont également disponibles sur le site Web de BCE au www.bce.ca.

À propos de BCE

BCE, qui est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournit un ensemble de services de communications des plus complets et des plus novateurs à ses clients des services résidentiels et d'affaires au Canada. Assurés sous les marques Bell et Bell Aliant, les services de l'entreprise comprennent les services téléphoniques, les services sans fil, les services Internet haute vitesse, les services de télévision numérique, les services IP et large bande ainsi que les services des technologies de l'information et des communications (TIC).

L'initiative en santé mentale de Bell est un programme de bienfaisance pluriannuel faisant la promotion de la santé mentale au Canada par l'intermédiaire de la campagne de lutte contre la stigmatisation Bell Cause pour la cause et du soutien en matière de soins communautaires, de recherche et de meilleures pratiques au travail. Pour en savoir plus, visitez le site www.bce.ca/santementale. Les actions de BCE sont cotées en Bourse au Canada et aux États-Unis. Pour obtenir de l'information sur BCE, visitez le site www.bce.ca. Pour plus d'information sur les produits et services de Bell, visitez le site www.bell.ca.

-30-

Questions des médias :

Marie-Ève Francoeur
Bell, Relations avec les médias
514 391-5263
marie-eve.francoeur@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
BCE, Relations avec les investisseurs
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca